


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260601-2026_015_BC_15-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_015_BC_15
Plan de financement relatif aux
travaux de confortements renforcés
des épis 5, 4 et berge intermédiaire
pour la période 2026 – 2028

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Olivier HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel
PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
26 mai 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
08/06/2026

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Eric RENE procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Manon VINCELOT
procuration à M. Gabriel AUBERT - Mme Huguette BELLO procuration à
Mme Mireille MOREL-COIANIZ

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026 015 BC 15 : PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENTS RENFORCÉS DES ÉPIS 5, 4 ET BERGE INTERMÉDIAIRE POUR LA PÉRIODE 2026 – 2028

Le Président de séance expose :

Contexte

Suite aux cyclones BELAL en 2024 et GARANCE en 2025, les ouvrages constituant le Système d'Endiguement de la Rivière des Galets ont été fortement sollicités, notamment au droit de la zone des épis n°5 et n°4, ainsi que de la berge intermédiaire 4-5.

En 2021 déjà, des confortements avaient dû être effectués sur l'épi n°5, avec la mise en place de blocs en béton attachés, sur 8 rangées verticales. Ces blocs avaient été raccordés à la terrasse alluviale présente en berge, à l'amont immédiat de l'épi.

Lors du Cyclone BELAL, qui a engendré des crues importantes sur la Rivière des Galets, avec un débit de pointe atteignant les 1 012 m³/s, des premiers désordres sont intervenus sur les confortements en blocs attachés avec :

- Une perte des matériaux alluvionnaires au droit de l'ouvrage et sur la terrasse en amont immédiat, de 2.50 à 6.00 m de hauteur,
- Le contournement du mur épis par l'amont, avec une perte des matériaux de 6.00 m de hauteur, ainsi que le recul de la terrasse alluviale jusqu'à 30 mètres de largeur,
- La perte d'au moins 145 blocs attachés, provenant du biseau amont, due au contournement du mur épi et au recul important de la terrasse alluviale.

Face à l'incision importante du lit au droit de l'ouvrage Épi 5 notamment et à la perte des confortements en blocs attachés, des confortements provisoires ont été réalisés en 2024 et 2025, via des remblais provenant de la rive opposée.

Constats faisant suite au cyclone GARANCE

Suite au cyclone Garance, durant lequel la Rivière des Galets a atteint un débit de pointe de 853 m³/s, les nouveaux constats réalisés sur la zone mettent en évidence :

- Une attaque frontale du bras vif sur le biseau aval de l'épi 4,
- Une nouvelle attaque de la berge située entre l'épi 4 et 5,
- Un nouveau contournement de l'épi 5 par l'amont.

Les pertes de matériaux au droit de l'épi 5 ont de nouveau été évaluées à plus de 6.00 m de hauteur, avec un lit de la rivière atteignant une hauteur de 2.00 m au-dessus de la fondation de l'ouvrage.

Par ailleurs, la berge 4-5 située en amont (entre l'épi 5 et l'épi 6) a été sollicitée lors de l'évènement, alors qu'elle avait déjà subi de multiples dommages depuis 2007 : abaissement du lit au droit de la berge, recul de la terrasse alluviale jusqu'à la berge et multiples effondrements avec des réparations d'urgences systématiques.

Compte tenu des constats post cyclone ainsi décrits et considérant les risques de nouvelles érosions et de contournement de ces ouvrages, lors d'une nouvelle crue morphogène, il a été effectué en 2025 des confortements d'urgence, dans l'attente de pouvoir engager des travaux plus pérennes, dits « renforcés », pour lesquels les études de conception ont été réalisées pour une partie et sont en cours pour une autre.

Information relative aux travaux « renforcés » post GARANCE :

- 2026 : Confortements renforcés de l'épi n°4 et de la berge intermédiaire 4-5

Le coût prévisionnel des études est de : 237.862,50 € HT

Le coût prévisionnel de ces travaux est de : 4.234.130 € HT

- 2027 : Confortements renforcés de l'épi n°5

Le coût prévisionnel de ces travaux est de : 2.600.000 € HT

Soit un coût total prévisionnel de : 7.071.992,50 € HT.

Dispositif PACTE D'AVENIR

Le PACTE d'Avenir est un dispositif de financement développé par l'État afin d'accompagner les collectivités dans la prise en charge des dégâts du cyclone Garance. Il s'appuie sur trois piliers que sont l'indemnisation, la reconstruction et la prévention – adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, des crédits exceptionnels ont été dédiés à la reconstruction des bâtiments et infrastructures publics des collectivités territoriales. Ils se substituent au Fonds de Secours Outre-mer des collectivités territoriales habituellement mobilisé dont ils augmentent fortement les taux d'accompagnement et modifie légèrement les actions éligibles.

L'une des 3 fiches actions détaille les opérations éligibles pour les biens immobiliers des collectivités nécessaires à la sécurisation des cours d'eau des digues et ouvrages gérés par les intercommunalités, ainsi que les études et travaux d'enlèvement de matériaux solides transportés par le cyclone Garance, dans un objectif de prévention des inondations.

Les opérations éligibles dans le cadre de cette fiche action sont :

- Les travaux de réparation des systèmes d'endiguement et ouvrages gérés par les EPCI exerçant la compétence GEMAPI ;
- Les études et travaux de gestion des matériaux solides transportés par le cyclone Garance dans un objectif de prévention des inondations menés par les EPCI exerçant la compétence GEMAPI ;
- L'enlèvement d'embâcles ;
- L'enlèvement de matériaux pour retrouver un profil d'écoulement d'équilibre.

Dans le cadre de ce pacte d'avenir, les crédits exceptionnellement mobilisés permettent un accompagnement renforcé de l'État avec des travaux pouvant être pris en charge jusqu'à 100 %

des dépenses.

Le Territoire de l'Ouest a bénéficié de l'accompagnement financier du PACTE d'Avenir pour les travaux d'urgence de 2025. L'opération de confortement renforcé de la rivière nécessitait des études plus approfondies au regard de la nature des ouvrages.

Les dépenses éligibles sont estimées à 7.071.992,50 € HT.

La participation demandée à l'État au titre du Pacte d'Avenir Post GARANCE 2025-2027 s'élève à 6.414.419,59 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût éligible HT	Coût éligible TTC	Taux de subvention Pacte Avenir	FCTVA Coût éligible TTC * (tx FCTVA= 16,404%)	Montant subvention Pacte Avenir (Coût TTC -FCTVA)	Part TO	Total Ressources
7 071 992,50 €	7 673 111,86 €	100,00%	1 258 697,27 €	6 414 414,59 €	- €	7 673 111,86 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 12/05/2026.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le plan de financement relatif aux travaux de confortements renforcés sur les épis n°4, n°5 et la berge intermédiaire de la Rivière des Galets ;**
- **APPROUVER la sollicitation de l'État au titre du PACTE d'Avenir POST GARANCE pour le financement de cette opération à hauteur 6.414.419,59 € ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget GEMAPI de la collectivité ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président